

COMMUNIQUE DE PRESSE

*Live des Grandes cultures BIO*

## Nouvelles réglementations en AB : quels impacts pour la production des grandes cultures bio ?

*Paris le 11 février 2021 - En attendant les Rencontres des Grandes cultures Bio repoussées à 2022, les deux sessions Live du 4 février 2021 ont permis d'aborder deux évolutions réglementaires, qui interrogent les acteurs de la filière Agriculture Biologique (AB). L'objectif ? Eclaircir leurs conséquences potentielles sur la production de grandes cultures bio.*

### **Interdiction des effluents d'origine industrielle : quel avenir de la fertilisation en AB ?**

La nouvelle définition des élevages industriels inscrite au guide de lecture français du règlement européen sur l'AB, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais continue à être discutée à la Commission européenne dans le cadre d'une harmonisation entre les Etats membres.

Les acteurs de la filière s'interrogent sur les conséquences de cette adoption aux multiples enjeux : disponibilité des matières fertilisantes pour l'AB, augmentation des prix et donc des charges en fertilisants, freins à la conversion, baisse de la fertilité des sols, impacts sur le rendement et la qualité des productions, rentabilité et durabilité des systèmes de grandes cultures en AB, etc.

Sur des terres conduites en AB, cette nouvelle définition exclut les effluents provenant :

- d'élevages de porcs en système caillebotis ou grilles intégral **et** dépassant les seuils de 3000 porcs charcutiers et 900 truies ;
- d'élevages de poules et poulets en cages **et** dépassant les seuils de 85000 poulets de chair et 60000 poules pondeuses.

Une dérogation permet néanmoins aux effluents, et produits composés de ces effluents, produits jusqu'au 31 décembre 2020, d'être commercialisés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et utilisés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en AB. En revanche, les digestats issus de méthaniseurs composés de tout ou partie de ces effluents sont désormais non utilisables en AB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La place de ces effluents dans la fertilisation des cultures n'est pas négligeable, en effet, d'après les données de l'enquête Pratiques culturales 2017 du Ministère, les fientes sèches de poules pondeuses fourniraient respectivement plus de 70% et 45% de l'azote total exogène aux parcelles de tournesol et blé tendre bio enquêtées.

Pour pallier ce manque de fertilisants en AB, des pistes sont étudiées : développement des échanges éleveurs-céréaliers, recherche sur les matières fertilisantes alternatives, amélioration des connaissances des systèmes autonomes en intrants et optimisation des pratiques de fertilisation. **Mais l'adaptation des systèmes de production et des pratiques ne pourra se faire que sur le moyen-long terme.**

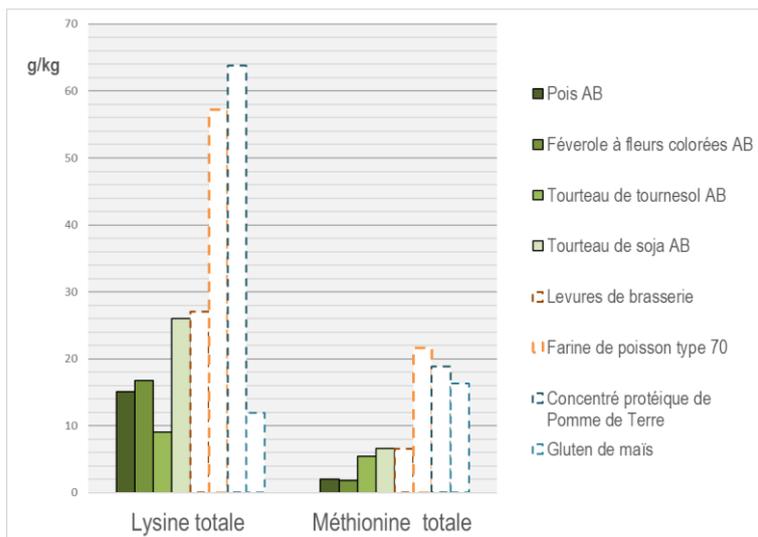
Une étude sur les Fermes-types Bio, animées par ARVALIS, a permis de simuler différents scénarios de fertilisation que des producteurs pourraient adopter :

- faire l'impasse des fertilisants interdits et des produits qui deviendraient conséquemment trop cher ;
- substituer les produits interdits par d'autres sources à hauteur des fournitures d'azote de ces derniers, et potentiellement à hauteur du phosphore et de la potasse ;
- pour les fermes-types qui n'utilisaient pas de produit interdit à ce jour, garder la même stratégie de fertilisation mais avec des prix des produits augmentés de 30% ;
- reconcevoir son système de culture pour améliorer la valorisation de produits plus chers et rendre son système plus autonome (scénario non présenté lors du Live).

Ces scénarios de pratiques ont été couplés à des scénarios de prix de vente des cultures réels, bas et hauts. Les résultats de ces scénarios sont sans appels : **les pratiques de substitution des fientes entraînent systématiquement une hausse des charges d'engrais**. Dans les situations d'impasse de fertilisation, et de substitution azotée, **les bilans NPK (azote (N), phosphore (P), potassium (K)) mettent en lumière des carences importantes en éléments minéraux**. A la clef : des **pertes de fertilité et par conséquent de rentabilité à moyen - long terme**. La question se pose donc : ces pratiques de substitution ayant des impacts sur la marge nette à court terme modérés, **est-il justifié de mettre en péril la durabilité des systèmes par des pratiques d'impasse ?**

### Passage au 100% bio en alimentation animale : quelle place pour les protéagineux et le soja ?

Le 31 décembre 2026, la réglementation sur l'alimentation des élevages biologiques évolue : il sera **obligatoire que 100% des aliments soit issus de matières premières produites en conditions biologiques**. Cette évolution met fin à la dérogation de pouvoir utiliser 5% de matières premières d'origine conventionnelle. Or aujourd'hui, le marché des Fabricants d'Aliments du Bétail (FAB) est tourné à 80% vers les volailles. Il faudra donc élaborer des formulations suffisamment riches en protéine et équilibré en lysine et en méthionine. Afin d'y parvenir, les FAB vont majoritairement faire appel à du tourteau de soja (+ 40 à 50% selon les études<sup>1</sup>) ou de tournesol. Conséquence ? **L'utilisation des protéagineux dans les formulations pour les volailles devrait diminuer de 50 à 90%** car ces derniers sont mal adaptés pour l'alimentation des volailles, avec une teneur globale en protéines et en méthionine trop faibles.



*Profil en lysine et méthionine des principales matières premières utilisables dans la réglementation 100% bio (comparativement aux matières premières utilisées lorsque 5% de MP conventionnelles étaient autorisées : levure de brasserie, farine de poisson - autorisée en UE mais pas en France, concentré protéique de pomme de terre, gluten de maïs<sup>2</sup>)*

<sup>1</sup> Source : Etude CEREOPA, 2012. Etude de La Coopération Agricole, 2012. Projet Secalibio (2016-2019).

<sup>2</sup> Source : Itab

**Cependant, le maintien de légumineuses dans les rotations est jugé indispensable** : la substitution des protéagineux ne pourrait donc s'envisager que par des légumes secs, du soja ou de la luzerne ; autant de cultures problématiques en termes de faisabilité ou de débouchés. **L'extension des surfaces nécessaires pour atteindre l'autosuffisance semble difficile en soja**, bien qu'envisageable sur le long terme en adaptant les systèmes de culture.

L'amélioration de tolérance au stress hydrique sera un point capital : les recherches en cours montrent l'importance du levier variétal ainsi que l'intérêt de stratégies d'échappement, tel que le semi précoce. Visible sur les 5 dernières années, le réchauffement climatique est un facteur de migration du soja sur les bassins Nord. Cependant, cette migration augmente le risque de stress hydrique qui existe déjà sur le bassin Sud.

Plusieurs leviers pourraient permettre néanmoins de sécuriser les utilisations des protéagineux :

- L'amélioration de leur valeur nutritionnelle : via la sélection variétale et/ou de process de 1<sup>ère</sup> transformation, comme le décorticage ou la production de concentrats protéiques ;
- Une action sur le prix (du protéagineux ou de l'aliment formulé à partir de ces protéagineux) ;
- La mise en place de contrats de filière à l'échelle locale ou nationale permettant de répartir les coûts sur l'ensemble de la filière jusqu'au consommateur ;
- La modification de certains cahiers des charges, comme celui des « poulets fermiers » ;
- La création de nouveaux débouchés pour les protéagineux ou encore nouvelles filières de matières premières (comme du gluten de maïs biologique) ;
- L'évolution, dans sa globalité, des modèles d'élevage biologiques qui pourrait alors utiliser des souches de volailles moins exigeantes en protéines.

**Ces leviers n'auront d'impact que si l'ensemble des maillons des filières végétales et animales, du producteur au consommateur, travaille conjointement.**

Deux vidéos sont à retrouver :

- [Interdiction des effluents d'origine industrielle : quel avenir de la fertilisation en AB ?](#)
- [Passage au 100% bio en alimentation animale : quelle place pour les protéagineux et le soja ?](#)

#### À propos d'ARVALIS – Institut du végétal

ARVALIS - Institut du végétal est un organisme de recherche appliquée agricole dédié aux grandes cultures : céréales à paille, maïs, sorgho, pommes de terre, fourrages, lin fibre et tabac. Créé par les agriculteurs, il mobilise son expertise pour l'émergence de systèmes de production conciliant compétitivité économique, adaptation aux marchés et environnement. Il place l'innovation technologique comme outil majeur pour que les producteurs et les entreprises des filières répondent aux enjeux de société.

[www.arvalisinstitutduvegetal.fr](http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr)

#### À propos de l'Itab

L'Itab est un organisme de recherche appliquée et un acteur majeur de la recherche en AB. Il produit des connaissances sur les systèmes agri-alimentaires biologiques, partage les savoirs et apporte son expertise au service de l'ensemble des acteurs de la filière.

[www.itab.asso.fr](http://www.itab.asso.fr)

#### À propos de Terres Inovia

Terres Inovia est l'institut technique des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre. Sa mission est d'améliorer la compétitivité des oléagineux, des protéagineux et du chanvre industriel, en adaptant la production et la valorisation des produits au contexte économique et aux demandes sociétales.

[www.terresinovia.fr](http://www.terresinovia.fr)

Arvalis, l'Itab et Terres Inovia font partie du réseau Acta

– Les instituts techniques agricoles



Contact presse : Agence Droit Devant

Tiphaine de BELLOY – [belloy@droitdevant.fr](mailto:belloy@droitdevant.fr) – Tel : (0)1 39 53 53 33